

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°16 - publié le 27 novembre 2019



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°15

REUNION du 21 et 25 Novembre 2019

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

RAPPEL IMPORTANT : LES CLUBS DE SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEES

APPEL A CANDIDATURE : Les Clubs désirant proposer leurs installations pour les parties finales des différents championnats, pour la fin de saison, sont priés de se faire connaître, en envoyant un mail sur la boîte mail « compétitions séniors », et faire acte de candidature.

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur foot clubs (l'article 13 des Règlements Sportifs du District). Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

- Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

FMI

Trop de feuilles de match Informatisées ne nous parviennent pas. Principalement à cause d'un mauvais paramétrage des coordonnées footclubs.

La Ligue vous a envoyé un mail vous rappelant les démarches à accomplir sur footclubs.

Pensez à communiquer le mot de passe des rencontres aux personnes présentes le jour du match.

IMPORTANT FMI : Penser à échanger les mots de passe et les identifiants, avec les différents utilisateurs de la tablette FMI.

A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI. Sachez toutefois que la non utilisation répétitive de la FMI peut entraîner des retraits de points.

MATCHS REPORTES

En raison des conditions climatiques de ces derniers jours, les rencontres de coupes R.GIRAUD et X. BOUVIER auront lieu le 22 Décembre, par conséquent les clubs ayant des matchs reportés à cette date, verront leurs rencontres se jouer pendant la trêve hivernale. Nous invitons les Clubs à consulter le site du District, pour prendre connaissance des reprogrammations.

Nous demandons aux Clubs de faire le maximum pour jouer les rencontres, en raison de la difficulté rencontrée pour la reprogrammation des Matches. Pour rappel, vous avez la possibilité d'inverser les rencontres ou de trouver un terrain de repli, en cas de terrains non praticables. Les Clubs ayant plusieurs terrains doivent en cas d'intempéries ou d'impraticabilité devront fournir un arrêté pour tous les terrains. En cas de non-respect de cette règle la commission déplacera la rencontre sur un terrain de repli disponible.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable :

Bernard DELORME

REFERENT D5

Responsable :

André GALLICE

La commission informe que le championnat D5 ayant commencé le 22/09, il n'est plus possible d'engager des équipes supplémentaires.

La dernière journée de D5 prévue le 15 Décembre se jouera impérativement le 19 Janvier 2020.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable:

Djamel DJEDOU

Les tours de coupes n'ayant pu avoir lieu le 17 /11 sont reportées au 22 Décembre 2019.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

COURRIER :

Mail de FC CHABEUIL : lu et noté, le nécessaire est fait.

CHAMPIONNAT :

ASPTT / CHABEUIL du 04/11/2019 se jouera le 16/12/2019.

VALENCE CONSEIL DEP. / ST ROMAIN L'AS LE PIC du 04/11/2019 se jouera le 18/11/2019.

VALENCE MEDICAL / AS VEORE MONTOISON du 04/11/2019 se jouera le 16/12/2019.

VETERANS

Responsables :

André GALLICE

Stéphan MONTALBANO

Pour tous les matchs, les clubs doivent utiliser la tablette FMI et transmettre le résultat dès la fin de la rencontre.

Dans l'éventualité d'un non fonctionnement de la FMI vous devez signaler le problème à la commission et utiliser une feuille papier, dans ce cas ne pas omettre d'indiquer le N° de match, ce qui facilitera grandement le travail de la commission et vous évitera de payer une amende.

Merci d'avance de la bonne volonté que vous témoignez pour la commission.

Championnat : En poule H, US MONTELIER engage une nouvelle équipe, qui est engagée à la place de l'Exempt. Nous vous demandons de bien vouloir rattraper les matchs en retard, avant le 15/12/2019. Le championnat est créé pour la première partie de la saison. Les clubs sont priés d'informer la commission des jours et horaires dont ils disposent. Ceci afin d'informer la commission de désignation des arbitres, pour une bonne organisation du championnat.

FUTSAL

Responsable :

Stéphan MONTALBANO



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 17

Réunion du 23/11/19

Présents : Roselyne LAULAGNET, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Sébastien DESCHAMPS, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER, Diego PALOMO

INFORMATIONS AUX CLUBS

Foot de cœur 2ème édition

Pour la seconde année consécutive, le District Drôme- Ardèche organise l'opération FOOT DE CŒUR les 30 novembre et 1^{er} décembre en partenariat avec la banque alimentaire Ardèche – Drôme.

L'objectif de l'opération est de véhiculer les valeurs de la FFF au travers de la solidarité en associant une action caritative à l'activité football.

Pour toutes informations, reportez vous au site du District rubrique « actualité ».

Nous comptons sur vous pour que cette opération soit une réussite comme la saison passée.

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable :

Robert ASTIER - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées

- SAINT MARCEL LE VALENCE (futsal)
U 11 le 04/01/2020
U 9 le 05/01/2020
- VALLEE DU DOUX (futsal)
U 11 le 04/01/2020
U 13 le 05/01/2020
- SARRAS SAINT VALLIER (futsal)
U 9 le 27/12/2019
U 13 le 28/12/2019
U 11 le 29/12/2019
U 15 le 30/12/2019

CATEGORIE U9 et U7

Responsable :

Thomas FUSTIER / Sébastien DESCHAMPS

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention : *Tous les joueurs doivent être licenciés*

Les joueurs peuvent être licenciés à la date d'anniversaire de leur 5 ans jusqu' au 31 /12/19.

La Commission des Jeunes effectuera des contrôles.

Horaires des plateaux

U 7 le samedi matin à 10h30

U 9 le samedi après midi à 14h

Si le club organisateur souhaite modifier ces horaires , il doit **obtenir l'accord de tous les clubs participants** au plateau, sinon le plateau reste à l'heure officielle.

Les clubs organisateurs du plateau doivent **obligatoirement** envoyer à Commission des Jeunes la fiche bilan dès le lundi.

Fiches bilan reçues du 09/11/19 :

U 7 : 1, 3, 4, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 ,22

U 9 : 3, 5 ,9, 10, 11, 12, 14,17, 20, 21, 23, 25, 27, 28, 31

Prochains plateaux

U7 et U 9 le 30/11/19

Les plateaux non joués le 16/11/19 peuvent se dérouler le 23/11/19 ou le 07/12/19

Les clubs organisateurs des plateaux devront se mettre d'accord avec les clubs de la poule et prévenir par mail la Commission des Jeunes.

CATEGORIE U11

Responsable : Philippe Aubert - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : AS ST UZE, FC St DIDIER S/AUBENAS, US PEYRINS

Plateaux non joués le 16/11/2019.

Les plateaux non joués le samedi 16 Novembre sont reprogrammés le Samedi 30 Novembre.

Plateaux non joués le 23/11/2019.

Les plateaux non joués le samedi 16 Novembre sont reprogrammés le Samedi 21 Décembre.

Préparation 2é Phase : Nous enregistrons dès maintenant les désidérata des clubs pour le déroulement de la 2é phase de la saison qui débutera le 08 Février 2020. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 Décembre 2019, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 30 Novembre 2019. Plateaux du 16 Novembre reportés

Equipes Féminines spécifiques :

Les clubs souhaitant inscrire des équipes U12 Féminines (U12F, U11F, U10F) qui seront intégrées dans une ou des poules spécifiques contacteront la Commission des Jeunes pour prise en compte de leurs inscriptions. Le coordonateur de cette pratique est Olivier BARD du club AS CORNAS. A ce jour, les clubs suivants sont enregistrés :

- FC EYRIEUX EMBROYE 2 équipes,
- FC 540,
- FC VALENCE,
- OLYMPIQUE VALENCE,
- US MONTMEYRAN.
- AS CORNAS.
- RHONE CRUSSOL FOOT 07.
- FC LARNAGE-SERVES.

Les dates retenues pour les plateaux à venir sont :

07/12 : RHONE CRUSSOL.

14/12 : FC 540 10H00.

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS –

Thomas FUSTIER-

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Rappel

Le club recevant doit enregistrer le résultat pour le lundi midi et scanner la feuille de match à la Commission des jeunes sous peine d'application des dispositions administratives prévues par le règlement.

Attention

Beaucoup de demandes de modifications par footclubs restent sans réponse de la part des clubs sollicités. Pensez à consulter footclubs régulièrement et à valider ces demandes .

Modifications de calendriers :

Suite au report de la journée du 16/11/19 la Commission des Jeunes a pris les décisions suivantes :

- La journée 2 de championnat prévue le 16 /11/19 est reportée au 30/11/19
- La journée 7 de championnat prévue le 01/02/20 est reportée au 08/02/20

- Le tour des coupes FESTIVAL et Charles ANDRE prévu Le 30/11/19 est reporté au 01/02/20
- Le tour suivant des coupes prévu le 08/02/20 est reporté au 15/02/20

Pour les matchs non joués le 23/11/2019 les clubs devront se mettre d'accord pour trouver une nouvelle date et informer de cette date la Commission des Jeunes par mail.

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers :

Suite à l'annulation des rencontres du 16-17/11/19, la Commission des Jeunes a décidé les modifications du calendrier suivantes :

En D1 et D2 :

La journée prévue le 16/11/19 est reportée au 21/12/19

En D3 et D4 :

La journée 9 prévue le 14/11/19 est reportée au 21/12/19 afin de respecter l'article 13 paragraphe 8 (la dernière journée doit se jouer le même jour)

La journée 5 prévue le 16/11/19 est reportée au 14/12/19

Consultez le site du District ou footclubs.

Suite aux nombreux *arrêtés du 23/11/19*, la Commission des Jeunes doit faire de nouvelles modifications : Les nouvelles dates vous seront communiquées dans la semaine sur le site et la semaine prochaine par PV.

Les dates de la 2^{ème} phase seront modifiées et vous seront communiquées ultérieurement

CATEGORIE U 15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers :

La journée du 16/11/19 est reportée au 30/11/19

Pour les matchs non joués le 23/11/19 , les clubs devront se mettre d'accord pour une nouvelle date et en informer la Commission des Jeunes par mail.

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 40 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h 30.

Le club organisateur doit enregistrer le résultat par footclubs et scanner la feuille de match à Commission des Jeunes pour le lundi midi.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers

Tous les matchs du 16/11/19 sont reportés au 30/11/19

Pour les matchs non joués le 23/11/19, les clubs devront se mettre d'accord sur une nouvelle date et informer la Commission des Jeunes par mail.

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 35 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à la Commission des Jeunes pour le lundi midi.

Le rassemblement prévu le 09/11/ 19 par la Commission technique et la Commission des Jeunes est reporté à la 2^{ème} phase

La date vous sera indiquée ultérieurement

FUTSAL

La ½ finale futsal est prévue les 18-19 janvier 2020 (lieux à déterminer)

La finale aura lieu à BOURG DE PEAGE le 29 février 2020

Pensez à confirmer votre inscription par mail sur la boîte officielle des Jeunes

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers

Tous les matchs du 16/11/19 sont reportés au 30/11/19

Pour les matchs non joués le 23/11/19, les clubs devront se mettre d'accord sur une nouvelle date et informer la Commission des Jeunes par mail.

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 40 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à la commission des Jeunes pour le lundi midi.

Futsal

La finale aura lieu le 16 février 2020 à CHARMES SUR RHONE le matin.

Pensez à confirmer votre inscription par mail sur la boîte officielle des Jeunes

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON - Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Attention

Modifications de calendriers

- Suite aux nombreux matchs reportés à cause d'arrêtés municipaux le week-end du 09-10/11/19, la Commission des Jeunes a dû reprogrammer la dernière journée des Poules de D3 et D4 le 26 janvier afin de respecter l'article 13 paragraphe 8 (la dernière journée doit se jouer le même jour)
- Suite à l'annulation des rencontres du week-end du 16-17/11/19, la Commission des Jeunes a décidé les modifications du calendrier suivantes :
 - Le 2ème tour de coupe VIVIER BOUDRIER prévu le 11/01/2020 est reporté au 22/02/2020
 - La ½ finale de la coupe aura lieu le 08/05/2020
 - La journée de championnat prévue le 17/11/19 est reportée au 12/01/2020
- Suite aux nombreux matchs non joués le week-end des 23-24/11/19, la Commission des Jeunes a dû prendre de nouvelles décisions :

En D3 et D4

la dernière journée reportée au 26 janvier est décalée au 02/02/2020

Les matchs non joués les 23-24/11/19 sont reprogrammés les 25-26/01/2020

En D1 et D2

Les matchs non joués les 23-24/11/19 sont reprogrammés le 23/02/2020

Les dates de la 2^{ème} phase seront modifiées et vous seront communiquées ultérieurement

Consultez le site du District ou footclubs

Informations importantes :

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour les matchs avancés au samedi en début de saison, la Commission des Jeunes a pris la décision suivante :

- **Rappel : En U 18, l'horaire officiel des matchs est le dimanche à 10h**
- **Toutes les demandes de modifications de jour ou d'horaire se feront obligatoirement par footclubs (article 13)**
- **Cela prendra effet :**

En D1 et D2 à partir du 01/01/2020

En D3 et D4 dès le début de la 2^{ème} phase

Rappel

Les matchs déjà reportés une fois devront obligatoirement se jouer à la nouvelle date indiquée.

En cas de nouvel arrêté, le club recevant devra inverser la rencontre ou trouver un terrain de repli sous peine de match perdu.

Certains matchs en retard sont programmés le 22 décembre

Nous sollicitons les clubs à faire la demande par footclubs pour jouer le samedi 21 décembre.

Demandes de modifications de jours ou d'horaire :

Pensez à effectuer vos demandes de modifications de jours ou d'horaires **suffisamment à l'avance.**

Les accords ou refus doivent être impérativement donnés pour le 12ème jour avant la date de la rencontre .

Catégories d'âge

En U 18 peuvent participer en nombre illimité les U 18, U 17 et U 16

Les U 15 n'ont pas le droit de jouer en U 18

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 13 du 25 novembre 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous avons encore reprogrammé des rencontres suite aux intempéries de ce week-end. Merci d'aller vérifier sur FOOTCLUBS les nouvelles dates.

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres.

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre et d'adresser la feuille de match par mail dès que possible. A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI.

LES CLUBS DOIVENT SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEES

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous avons encore reprogrammé des rencontres suite aux intempéries de ce week-end. Merci d'aller vérifier sur FOOTCLUBS les nouvelles dates.

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres.

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre et d'adresser la feuille de match par mail dès que possible. A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI.

LES CLUBS DOIVENT SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEES

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi-temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h30

FUTSAL – CHALLENGE JEAN PIERRE VAUX

Le tournoi Futsal des séniors féminines se déroulera cette année sur 2 week-end : Les dernières dates retenues sont donc le week-end des 18 et 19 janvier 2020 et le week-end des 15 et 16 février 2020.

La finale du tournoi se déroulera le 16 février à Charmes sur Rhône.

Nous limitons le tournoi à 18 équipes et vous devez vous inscrire avant le 01/12/2019 par mail sur competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous attendons nombreuses pour ce tournoi qui permet de pratiquer un football à effectif réduit (5 joueuses sur le terrain) durant la trêve hivernale.

A ce jour sont inscrits les clubs suivants : MELAS LE TEIL, MALISSARD, MONTMIRAL PARNANS ST PAUL, HERMITAGE, VALLIS AUREA, CORNAS, BOURG ST ANDEOL, PIERRELATTE, EYRIEUX EMBROYE, VERNOUX, GENISSIEUX, GORGES DE L'ARDECHE, VAL D'AY, RHONE CRUSSOL et ROIFFIEUX/ST ALBAN D'AY.

IL RESTE 2 PLACES A POURVOIR.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Référent FMI : Eric MILHAN 06.47.13.29.12

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur FOOTCLUBS (l'article 13 des Règlements Sportifs du District).

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours.

Nous demandons aux clubs de répondre au plus vite aux demandes effectuées afin de respecter les délais.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 16

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Nous constatons à nouveau des déplacements inutiles pour certains arbitres lors du dernier week-end. La CDA rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes qu'il est impératif de CONSULTER au minimum les vendredis soirs, le SITE INTERNET DU DISTRICT afin de prendre connaissance des dernières informations, surtout en période hivernale. Vous y trouverez les reports de rencontres et informations diverses.

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.
Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres

INDISPONIBILITE PAR CATEGORIE (ASSEMBLE GENERALE)

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, nous vous demandons de mettre une indisponibilité pour « convenance personnelle » avant le samedi 30 novembre 2019 à 14h00 dernier délai.
Ci-dessous les dates en fonction de votre catégorie :

- Arbitre D1 : Le lundi 23/12/2019
- Arbitre D2 : le mardi 24/12/2019
- Arbitre D3 : Le jeudi 26/12/2019
- Arbitre D4 et D5 : Le vendredi 27/12/2019
- Arbitre JAD : Le samedi 28/12/2019
- Arbitre Assistant : Le dimanche 29/12/2019

INFORMATION A TOUS ARBITRES ADULTES ET JEUNES PERIODE DE FIN D'ANNEE

La C.D.A vous rappelle qu'à partir du week-end du 21 & 22 Décembre ainsi que les week-ends de Janvier, il y aura des rencontres Jeunes et Adultes. Pensez à mettre vos indisponibilités dès maintenant.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDEPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 50€40 correspondant à :

- La cotisation arbitre qui s'élève à 40€00.
- L'annuaire du District (reçu par voie postale), d'un montant de 10€60.

A ce sujet, un courrier sera prochainement envoyé à tous les arbitres indépendants.

Par conséquent, la commission de district de l'arbitrage demande aux intéressés de régler ce montant **avant le vendredi 20 décembre 2019, délai de rigueur.**

A défaut, tous les arbitres concernés seront mis en arrêt de désignation jusqu'à réception de leur règlement.

Liste des arbitres concernés :

- CRESPO Pierrick
- EL HADDIOUI Jalal
- LECAT Kévin
- TIRAS Lokman

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES (3ème rappel)

Depuis le début de la saison, il a été à nouveau constaté que certains arbitres n'appliquaient toujours pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, faire progresser les joueurs et par conséquent lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District « rubrique « arbitrage/documents arbitrage ».

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres, et plus particulièrement aux jeunes arbitres qui officient en catégorie U15 et U18, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de plus de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr avec copie à jmjpion@libertysurf.fr

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appelée sur le respect de ces mesures.

Nous vous précisons que l'éducateur doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Par ailleurs, la Commission de District de l'Arbitrage informe l'ensemble des arbitres que le non-respect du dispositif « encadrement des équipes par les éducateurs diplômés » entraînera un retrait de 1 point sur le bonus « comportement » à chaque manquement constaté.

AVIS AUX ARBITRES « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant.

Le dernier délai toléré pour poser votre indisponibilité sera le lundi à 17 heures pour le week-end dans 15 jours, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale.

Trop d'arbitres ne respectent pas ce délai et se mettent « indisponibles » après la date buttoir.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toute absence de dernière minute ou de mise en « indisponibilité » hors délai doit être justifiée rapidement par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) sinon ceux-ci seront considérés comme « indisponibilité non justifiée ».

Le règlement intérieur sera appliqué.

AVIS AUX CLUBS

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site internet du District.

Désormais, en cas de besoin, vous pourrez la consulter à partir de la boîte mail officielle de votre club.

COMMISSION DE DISCIPLINE - RAPPEL -

ATTENTION : La C.D.A. vous rappelle que la Commission Départementale de Discipline se réunit les mercredis soirs.

Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports. Le dernier délai est mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant la Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS POUR LES DEMANDES D'ARBITRES

La Commission Départementale des Arbitres rappelle aux clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire **sur document spécifique** à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La CDA vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieux, horaires, ordres du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : « PROCES VERBEAUX » / « ARBITRAGE »

DECEMBRE 2019

- Samedi 07 décembre :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :

Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 15 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres classés U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

PROCHAINE FORMATION D'ARBITRES ADULTES

La Commission Départementale des Arbitres vous informe qu'une prochaine **formation d'arbitres adultes** a été programmée au mois de janvier 2020 :

- les 17, 18 et 25 janvier et plus le 01 février 2020 en matinée

Les dossiers sont téléchargeables sur le site du District rubrique « arbitrage »

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le CTDA, Mr. Roland VIALLET au :

04.75.81.36.43

MUTATION

Pour des raisons professionnelles, notre collègue arbitre, TENA Fabien, viens de quitter notre district pour rejoindre celui des Deux-Sèvres. La C.D.A. le remercie pour les services rendus et lui souhaite bonne continuation dans son nouveau district.

COURRIERS DES ARBITRES

- REBOUL Jean-Pierre : Changement d'adresse postale, lu et noté
- ELAKHAIRI Mustapha : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- PERDRIOLE Raphaël : Certificat Médical de SARDA Daphné, lu et noté
- MIGUEL David : Attestation Professionnelle d'astreinte pour les 23 & 24/11/2019, lu et noté
- DA SILVA Patrice : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DUMAS COSTET Hugo : Demande de remboursement déplacement du 24/11/2019, Arrêté Municipal non averti, lu et noté
- MATHE-ROUSSEL Jean-Luc : Demande de remboursement déplacement du 24/11/2019, Arrêté Municipal non averti, lu et noté
- KERBOGHOSSIAN Pierre : Demande de remboursement déplacement du 23/11/2019, Arrêté Municipal non averti, lu et noté
- CHABBAT Maurice : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- KHAITI Nacer : Demande de remboursement déplacement du 23/11/2019, Arrêté Municipal non averti, lu et noté
- SOUL Khaled : Rapport circonstancié sur la rencontre senior D1 du 23/11/2019, lu et noté

ARRETES MUNICIPAUX

- MAIRIE (AS L'ALBOUSSIERE) : Pour le week-end du 23 & 24/11/2019, lu et noté
- MAIRIE (FC GOUBETOIS) : Pour le week-end du 23 & 24/11/2019, lu et noté
- MAIRIE (JS MONTELMAR) : Pour le week-end du 23 & 24/11/2019, lu et noté
- MAIRIE (US ST JUST ST MARCEL) : Pour le week-end du 23 & 24/11/2019, lu et noté
- MAIRIE (US VALLEE JABRON) : Pour le week-end du 23 & 24/11/2019, lu et noté
- MAIRIE (RHÔNE CRUSSOL FOOT 07) : Pour le week-end du 23 & 24/11/2019, lu et noté
- MAIRIE (US DRÔME PROVENCE) : Pour le week-end du 23 & 24/11/2019, lu et noté

COURRIERS DES CLUBS

- INC BARBIERES BFS : Demande d'arbitre en D5 pour le 01/12/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- ASL GENISSIEUX : Demande d'arbitre en Féminines à 8 D1 pour le 15/12/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- FC DU CHATELET : Courriel informant du changement de stade pour les U 18 pour toute l'année, lu et noté
- FC CHABEUIL : Courriel nous informant de l'adresse erronée sur footclubs de BOURDEAUX Clément ,suite à l'Arrêté Municipal, lu et noté
- AS DOLON : Demande d'arbitre en D5 pour le 15/12/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

FORMATION DES ARBITRES CLASSES D1 ET D2

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D3 aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point technique
- Questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
BAZRI	MUSTAPHA FARID	District 1
BEGOT	JEROME	District 1
DIF	OUADEH	District 1
GHEBBARI	NOURREDINE	District 1
KERBOGHOSSIAN	PIERRE	District 1
MEGHZILI	KARIM	District 1
MEYER	DAVID	District 1
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
SOUL	KHALED	District 1
DE JESUS SOUSA	JOSE	District 2
DOREE	BRUNO	District 2
DUSSAUD	GERALD	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
GUILLARD	SEBASTIEN	District 2
JOLIVALT	CLEMENT	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
KHALDI	KAMEL	District 2
MICHEL	SEBASTIEN	District 2
NOEL	THIERRY	District 2
POLIZZI	MICHAEL	District 2
SADIK	SALIM	District 2
TARARE	SEBASTIEN	District 2
TENA	FABIEN	District 2
VALES	SYLVAIN	District 2
VIELZEUF	STEPHANE	District 2
VIOUGEAS	VINCENT	District 2

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Finances

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE

Dans le cadre de la dématérialisation des documents, votre deuxième relevé de compte électronique de la saison 2019/2020 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

Demander un accès à FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le correspondant du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS.

Le correspondant Footclubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur)

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter le : 04 72 15 30 00 M. MARQUEZ Antonio, Responsable des problèmes techniques de FOOTCLUBS.

Relevé de compte électronique du 25 Novembre 2019 disponible par FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 25 Novembre 2019, (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

Mode de paiement : par chèque

Nous rappelons **aux clubs débiteurs suivants** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 16 décembre 2019 dernier délai**.

ANNONAY FC,
AUBENAS FC,
BOURG LES VALENCE FC,
O. CENTRE ARDECHE,
SPORTING FUTSAL GOUBETOIS,
GROUPEMENT FEMININ PAYS ROUSSILLONNAIS,
INTER HAUTE HERBASSE,
MAUVES RC,
MONTELIMAR JS,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
A.S. ROMANAISE,
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME ARDECHE,
US DE VAL DE LIGNE,
BORUSSIA VALENCE FOOTBALL CLUB,
ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB VALENCE,
VALENCE FC,
UNION SPORTIVE DE FOOT VALENTINOIS,
VALENSOLLES AS,
VENCE ET BERRE FOOT JEUNES,
GAZ ELEC OMNISPORT VIENNE,

88 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardecche.fff.fr, rubrique document, puis cliquer sur documents clubs, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à comptabilite@drome-ardecche.fff.fr

Mode de paiement : par prélèvement

Le prélèvement aura lieu le 16 décembre 2019, nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date**.

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 17 septembre 2019 et de nous proposer une échéance de paiement.

RAPPEL :

Nous rappelons que tout club dont la situation financière envers le District ne sera pas régularisée sera suspendu à titre provisoire des compétitions organisées par le District jusqu'au règlement des sommes dues. **Cette exclusion sera décidée par le Comité Directeur ou par le bureau en cas de nécessité.**